



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 4 SEPTEMBRE 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 30
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 37

OBJET

Affaire n°2018-129

**CESSION AMIABLE
D'UNE PORTION DE TERRAIN
COMMUNAL CADASTREE
BI N°66-203-224-229,
SISE LE QUARTIER DE LA PETITE
POINTE, AU PROFIT DE LA SCCV
LOTUS SACRE**

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 27 août 2018 et affichée le 28 août 2018.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : **12 SEPT 2018**



LE MAIRE

Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le mardi quatre septembre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Sergio Erapa 9^{ème} adjoint.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe, Mme Cala M'Rhéhourri 5^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 9^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 10^{ème} adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Mikaëla Latra, M. Romuald Tanguy, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, Mme Firose Gadour, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint (par Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe), M. Faustin Galaor (par M. Sergio Erapa 9^{ème} adjoint), Mme Catherine Gossard (par M. Brandon Incana), Mme Dorisca Tiburce (par Mme Danila Bègue), Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Jean-Paul Babef), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe) M. Patrick Jardinot (par Mme Valérie Auber).

Arrivé (s) en cours de séance : M. Daniel Vassinot à 17h09, Mme Firose Gadour à 17h09, Mme Mémouna Patel à 17h11.

Départ (s) en cours de séance : Mme Cala M'Rhéhourri à 17h47.

Absent (s): Mme Dalila Mahé.

.....
.....

Affaire n°2018-129

**CESSION AMIABLE D'UNE PORTION DE TERRAIN COMMUNAL
CADASTREE BI N°66-203-224-229, SISE LE QUARTIER DE LA PETITE POINTE,
AU PROFIT DE LA SCCV LOTUS SACRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la situation de la parcelle de terrain cadastrée BI n°66-203-224-229 au plan de la Commune ;

Vu le plan parcellaire établi par le cabinet de géomètre-expert Océan Indien Topographie ;

Vu le plan masse du projet de la SCCV LOTUS SACRE sur l'emprise dudit terrain ;

Vu les avis financiers de France Domaine datés du 28 juin 2018 fixant la valeur vénale des emprises de terrain communal à céder à la SCCV LOTUS SACRE ;

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 23 août 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du 4 septembre 2018 relatif à la cession amiable d'une portion de terrain communal cadastrée BI n°66-203-224-229, sise le quartier de la Petite Pointe au profit de la SCCV Lotus Sacré ;

Considérant les objectifs de constructions et de mixité sociale poursuivis par la collectivité dans son appel à projets de 2016 ;

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot et 2 oppositions : Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la cession en pleine propriété au profit de la SCCV LOTUS SACRE, avec possibilité de substitution au profit de l'EURL JWH, de la parcelle de terrain communal cadastrée BI n°66-203-224-229 parties, sise à Le Port, quartier de La Petite Pointe, pour une superficie estimée à 21 752 m², comme suit :

- Cession d'une première emprise de 5 452 m², destinée à la construction d'une résidence pour personnes âgées du secteur social et sa desserte viaire, pour un montant de 392 544 € (environ 72 €/m²), compatible avec l'avis des Domaines n°2018-407V0402 daté du 28 juin 2018 (après application de la marge d'appréciation de 10%) ;
- Cession également, en trois phases distinctes, d'une emprise de terrain communal destinée à accueillir trois projets portant sur la réalisation de lotissements d'habitations et leurs dessertes, pour un montant cumulé de 1 304 000 € (80 €/m²), conforme à l'avis des Domaines n°2018-407V0403 daté du 28 juin 2018. Dans le détail, ces ventes porteront sur :
 - Une emprise de 6 015 m², au prix de 481 200 €
 - Une emprise de 7 780 m², au prix de 622 400 €
 - Une emprise de 2 505 m², au prix de 200 400 €

Article 2 : de fixer au 31 décembre 2018 au plus tard, la date de signature de tous les compromis de vente correspondants, pour une durée de 6 mois maximum ; la signature de tous les actes authentiques et le paiement des prix devant intervenir au plus tard le 28 juin 2019. Un cahier des charges de cession de terrains sera annexé à chaque acte de vente.

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU